Mairie de Cavaillon
Service des Finances/LM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

QUESTION N° : BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Lionel NEGRE

Le budget principal 2025, avant reprise des résultats et des restes à réaliser 2024, s'élève en dépenses et en recettes de fonctionnement à **34 345 919 €** et à **17 239 072 €** en dépenses et en recettes d'investissement.

En fonctionnement, les dépenses relatives à l'activité des services communaux s'élèvent à 26,4 M€ dont 18,3 M€ de masse salariale à laquelle s'ajoutent 50 000 € pour le suivi médical des salariés (médecine du travail) et 207 000 € pour l'assurance statutaire (accidents de travail).

L'enveloppe de crédits réservée aux subventions de fonctionnement qui seront accordées en 2025 aux associations et au CCAS s'élève à 2,66 M€. Les contributions au fonctionnement des établissements publics locaux (Parc Naturel régional du Luberon et Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière) représentent 92 000 €.

Les intérêts de la dette 2025 sont évalués à 636 000 € et la contribution communale au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est estimée à 300 000 €.

Les recettes fiscales sont estimées à 27,4 M€ dont 19,3 M€ de taxes directes locales et leurs compensations, 850 000 € de taxes additionnelles aux droits de mutation, 7,2 M€ d'attribution de compensation et 250 000 € de dotation de solidarité communautaire versées par LMV Agglomération.

Les dotations de l'Etat, fonds de concours de LMV et autres organismes (CAF, Conseil régional, Conseil Départemental…) sont notifiés et/ou estimés pour un montant total de 5,4 M€ dont 1,61 M€ de Dotation Globale de Fonctionnement, 1,2 M€ de compensations fiscales, 1,74 M€ de Dotation de Solidarité Urbaine, 290 000 € de Dotation Nationale de Péréquation, 192 165 € de subventions (CAF, départements, LMV, MSA) pour le financement des activités du centre social et 48 804 € pour le financement des opérations de redynamisation urbaine (ANRU II notamment).

Les recettes issues du domaine public et de la tarification des services à la population s'élèvent quant à elles à 1 M€.

En investissement, le remboursement en capital de la dette s'élèvera en 2025 à 2,86 M€.

Les **dépenses d'équipement** envisagées en 2025 sont estimées à **13,8 M€.** Elles comprennent les crédits de paiement 2025 des Autorisations de Programme votées précédemment auxquels s'additionnent les matériels, mobiliers et véhicules nécessaires à l'activité des services, les travaux d'entretien et de réhabilitation des bâtiments communaux, des voiries communales, des équipements sportifs, les travaux d'extension et de rénovation de l'éclairage public, les dépenses liées à l'opération « Cœur de ville » et des acquisitions diverses.

Les ressources propres de la commune sont composées du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 1 300 000 €, des taxes d'urbanisme pour 320 000 €, des fonds de concours de l'Etat, de la Région, du Département et de LMV pour 3,8 M€, des amortissements de biens pour 2,7 M€ et du virement de la section de fonctionnement (autofinancement) pour 1 023 000 €. Ces ressources s'additionnent à l'emprunt d'équilibre estimé à 7,4 M€.

Vu les articles L2312-1 à L2312-4 et L5211-26 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu la commission Finances et Moyens du 3 décembre 2024,

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER**, **par chapitre**, le budget primitif 2025 du budget principal de la commune,

    - arrêté en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 34 345 919 €

    - arrêté en section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 17 239 072 €

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1

- Budget Primitif 2025

Le document budgétaire et financier cité dans le projet de délibération ci-dessus peut être consulté sur place et aux heures ouvrables à la mairie de Cavaillon, par tout conseiller municipal.

Les conseillers municipaux qui voudront consulter le dossier en dehors des heures ouvrables devront adresser au Maire une demande écrite. Cette demande devra être adressée au plus tard la veille de la séance du conseil municipal.

Dans tous les cas, ce dossier sera envoyé par voie dématérialisée.

Pour tout renseignement :

Secrétariat Général
Place Joseph Guis – Tel : 04.90.71.59.07
Courriel : l.montagner@ville-cavaillon.fr